

Commentaires du COFEX-Nord sur 3 protocoles d'inventaire soumis par Génivar **Projet d'infrastructures portuaires pour la mine Nunavik Nickel**

1/ Protocole milieu humain

Les éléments d'étude proposés par Génivar dans son Plan de travail sont tous pertinents et doivent être mis-à-jour selon les modifications survenues entre 2007 et 2012. Plusieurs éléments additionnels devraient par ailleurs être aussi considérés dans ce plan de travail, notamment les suivants:

- impacts socio-économiques (positifs et négatifs) du projet sur la région et les communautés locales: création d'emplois, achats de fournitures localement, achats de services techniques ou professionnels,
 - Impacts sur le paysage
 - Impacts (positifs et négatifs) sur la récréation et le tourisme
 - Impacts sur l'ambiance sonore pour les communautés
 - Impacts (positifs et négatifs) de la présence des nouvelles infrastructures (utilisation du quai par la population, utilisation des nouvelles routes, modification d' accès au territoire.
- Dans le cadre des rencontres (une douzaine) qu'il est prévu tenir avec les usagers du milieu, de quelle façon les personnes seront sélectionnées et rencontrées. .
- Il manque quelques précisions quant aux entrevues qui seront menées :
- période durant laquelle les entrevues auront lieu
 - nombre de personnes interviewées
 - durée moyenne des entrevues
 - forme (individuel, focus groupe, atelier)
 - protocole/méthode empruntée pour les entrevues
- Parmi les produits livrables, Génivar devra donc inclure une mise-à-jour bien documentée de l'impact économique pressenti du projet pour les communautés de Salluit et Kangiksujaq, de même que des attentes et des bénéfices attendus du projet par la population locale et régionale.
- Le promoteur devra également inclure dans ses produits livrables les mesures d'atténuation recommandées.
- Pour future référence, prendre en note et fournir le nom complet des personnes qui seront rencontrées ou participeront au processus.
- certaines informations demandées seront possiblement jugées sensibles (territoires de chasse, ...)
- il faudra notamment prévoir une diffusion restreinte de l'information et un retour à la population des communautés avant de transmettre ces données à d'autres parties.

-il sera important de s'assurer que la compagnie tienne bien informées les autorités régionales et locales sur le plan de travail et l'état d'avancement des travaux à ce sujet.

2/ Potentiel Archéologique

- Les travaux sur le terrain et le rapport d'étude archéologique seront réalisés en août 2012 par la même firme qui a fait les études initiales en 2007, soit le Groupe Artefactuel dirigé par Louis Gilbert, archéologue. Les informations contenues dans le protocole proposé et la demande de permis nous semblent appropriées pour répondre adéquatement aux exigences requises par la présence potentielle de sites archéologiques dans la zone d'étude.
- Dans le rapport de 2007 (pp 492 et ss), quelques dix (10) sites archéologiques avaient été répertoriés sur la rive sud de la Baie Déception, ce qui témoigne d'un potentiel archéologique relativement élevé dans ce secteur. Selon ce même rapport 2007, aucun de ces sites n'était susceptible d'être affecté par les infrastructures portuaires prévues à ce moment-là. Le site No 4 de dépôt des sédiments, son chemin d'accès et son canal d'évacuation des eaux ne font cependant pas partie des sites étudiés à l'époque.
- Il sera donc essentiel que l'étude d'impact qui sera déposée par Génivar en 2012 prévoit comme mesure d'atténuation l'arrêt immédiat des travaux d'excavation, de construction ou autres, si des vestiges d'intérêt historique ou archéologiques sont découverts. Les autorités appropriées (Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec) verront à vérifier la valeur de ces vestiges avant d'accorder l'autorisation de reprendre les travaux.
- Selon le document "Prospection archéologique...", les résultats de l'étude archéologique seront par ailleurs présentés dans un rapport annoncé pour l'automne 2012. Ces résultats devraient être aussi intégrés à l'étude d'impact globale que Génivar doit soumettre pour l'ensemble des infrastructures portuaires à construire dans la Baie Déception, laquelle étude devrait être soumise le plus tôt possible par le promoteur pour permettre une analyse et une évaluation par le COFEX-Nord dans des délais optimaux.

3/ Protocole oiseaux

➤ Inventaires aériens

- Concernant les dates tardives (les semaines du 16 et 23 juillet) pour effectuer les inventaires, après vérification avec le SCF, l'inventaire sera effectué dans la dernière moitié. Il ne faudrait pas que l'inventaire soit plus tard. Pour le reste, la méthodologie est conforme aux règles de l'art et adaptée pour la fin de la saison de nidification. (Environnement Canada)

- Selon le plan de travail, tous les milieux aquatiques seront survolés deux fois, ce qui devrait permettre d'obtenir un inventaire optimal des oiseaux présents et/ou nicheurs sur le territoire d'étude. Lors de ces survols, les autres espèces présentes seront aussi inventoriées, notamment les oiseaux de proie. Les résultats obtenus en 2012 devront cependant être comparés à ceux obtenus lors de l'inventaire de 2006, de même que ceux obtenus dans le cadre d'autres études réalisées depuis cette date, notamment celle de Poulin et Plourde (2010) citée dans le rapport 2011 de CRI.

➤ **Inventaires terrestres**

- Le plan d'échantillonnage proposé pour les "Oiseaux terrestres et de rivage" inclut des transects en rive et des parcelles de 10 ha en milieu terrestre. Les méthodes d'inventaires sont appropriées et documentées, mais le protocole ne mentionne pas le nombre de parcelles qui seront visitées en milieu impacté et en milieu témoin, non plus que le nombre de transects visités en rives. La date de l'échantillonnage n'est pas mentionnée non plus, mais on peut présumer que ce seront les mêmes dates que pour l'échantillonnage de la sauvagine à partir de la mi-juillet. Pour cet inventaire terrestre, il sera important aussi de comparer les résultats 2012 avec ceux des études antérieures.
- Combien de parcelles sont prévues? Les zones «susceptibles d'être impactées» devraient couvrir l'emplacement des 3 parcs à sédiments et du chemin d'accès pour le site 4, du quai (flottant et permanent), et du convoyeur.
- On suppose que l'inventaire se fera dans les mêmes dates que celui de la sauvagine, soit dans les semaines du 16 et du 23 juillet.
- Les données sommaires de l'habitat à décrire incluront le substrat et la végétation.
- Combien de transects en rive seront effectués?

- Il n'est pas clairement expliqué qui exactement fera l'inventaire (expertise et expérience dans ce genre d'inventaire). Il est important que les personnes impliquées soient des experts.